



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Département de l'Eure  
Arrondissement d'Évreux



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU VENDREDI 29 JUIN 2018

L'an deux mil dix huit, le vendredi vingt-neuf juin à vingt heures ,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur OUZILLEAU, Maire.

Étaient présents :

Date de convocation :  
22/06/2018

Conseillers en exercice : 35

Conseillers présents : 28

Conseillers votants : 34

M. François OUZILLEAU, Maire,

M. Sébastien LECORNU, Mme Catherine GIBERT, M. Thierry CANIVET, Mme Dominique MORIN, M. Johan AUVRAY, Mme Nicole BALMARY , M. Jérôme GRENIER, Mme Léocadie ZINSOU, M. Alexandre HUAU-ARMANI, Mme Juliette ROUILLOUX-SICRE, Adjoint

Mme Agnès BRENIER , Mme Jeanne DUCLOUX, M. Hervé HERRY, M. Philippe CLERY-MELIN, Mme Nathalie ROGER, M. Jean-Marie MBELO, Mme Aurélie BLANCHARD , M. Philippe GUIRAUDON, Mme Evelyne HORNAERT, Monsieur Yann FRANCOISE, M. Jean-Claude MARY, Mme Brigitte LIDÔME, Mme Sylvie MALIER, M. Steve DUMONT, M. Philippe NGUYEN THANH, Mme Hélène SEGURA, M. Gabriel SINO, Conseillers municipaux

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. Luc VOCANSON à M. Hervé HERRY  
M. Henri-Florent COTTE à M. Philippe GUIRAUDON  
Mme Mariemke de ZUTTERE à Mme Catherine GIBERT  
Mme Nathalie LAMARRE à Mme Dominique MORIN  
M. Valentin LAMBERT à M. Johan AUVRAY  
Mme Marie-Laure HAMMOND à M. Steve DUMONT

Absents :

M. Erik ACKERMANN

Secrétaire de séance : Aurélie BLANCHARD

N° 0159/2018

Rapporteur : Juliette ROUILLOUX-SICRE

**OBJET :** Marché n°2018/010 - Fourniture de matériels et de matériaux pour la Ville de Vernon - Autorisation de signature

Commune de VERNON

La commune de Vernon souhaite lancer une consultation sous forme d'un appel d'offres ouvert conformément aux dispositions des articles 25-I.1° et 67 à 68 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 pour la fourniture de matériels et de matériaux pour la Ville de Vernon.

Les prestations sont réparties en 13 lots :

- Lot n°1 : Peinture
- Lot n°2 : Maçonnerie
- Lot n°3 : Menuiseries
- Lot n°4 : Plomberie (tubes, raccord, chauffe-eau)
- Lot n°5 : Plomberie (robinet, sanitaires)
- Lot n°6: Electricité
- Lot n°7: Eclairages
- Lot n°8 : Piles accumulateurs
- Lot n°9 : Visserie, consommables (forêts, disques)
- Lot n°10 : Quincaillerie
- Lot n°11 : Serrurerie – Tôles
- Lot n°12 : Organigramme
- Lot n°13 : Pièces détachées automobiles

Le marché se présente sous la forme d'un accord-cadre avec minimum et maximum en application des articles 78 et 80 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Il s'agit d'un accord cadre mono-attributaire.

Chaque lot fera l'objet d'un accord-cadre. Les candidats pourront présenter une offre pour un ou plusieurs lots.

Les prestations feront l'objet de bons de commande et seront réglées par application des prix unitaires spécifiés au bordereau des prix unitaires (BPU) et au catalogue du fournisseur, dans le respect des amplitudes annuelles suivantes :

Lot(s)	Minimum HT	Maximum HT
1	15 000 €	60 000 €
2	3 000 €	25 000 €
3	7 000 €	35 000 €
4	3 000 €	20 000 €
5	6 000 €	30 000 €
6	10 000 €	65 000 €
7	9 000 €	50 000 €
8	1 500 €	12 000 €
9	3 000 €	20 000 €
10	5 000 €	50 000 €
11	1 500 €	10 000 €
12	5 000 €	25 000 €
13	2 000 €	30 000 €

L'accord cadre sera conclu pour une durée de 1 an à compter de sa notification. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 3. La durée de chaque période de reconduction est de 1 an. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 4 ans.

Vu les articles 25-I.1° et 67 à 68 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016,

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré :

- AUTORISE Monsieur Le Maire ou son représentant à signer le marché n°2018/010 « fourniture de matériels et de matériaux pour la Ville de Vernon » avec les sociétés retenues par la commission d'appel d'offres dans le respect des amplitudes annuelles susmentionnées.

Finances

Avis favorable

Délibéré :  
Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les mêmes jour, mois et an que dessus  
Le registre dûment signé  
Pour extrait conforme,



*Erwançois Augilleau*

Maire de Vernon,  
Conseiller régional de Normandie

Le Maire soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte, a été transmis en Préfecture le \_\_\_\_\_ sous le numéro publié ou affiché ou notifié le \_\_\_\_\_ est exécutoire.  
Conformément au code de Justice Administrative, le Tribunal Administratif de Rouen peut être saisi par voie de recours formé contre le présent acte pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa publication. Dans ce même délai, il peut également faire l'objet d'un recours gracieux adressé à son auteur ; cette démarche prolonge alors le délai de recours contentieux qui peut ensuite être introduit auprès du Tribunal Administratif dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite du recours gracieux).

